

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine.

Etait absent(e) : BOULLIER Magali

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2023.

---

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

### **- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2023 qui a été soumis à la commission finances.

Mr Jean-Marc HETSCH, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget primitif Communal 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le budget primitif communal de l'exercice 2023, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 079 879,19 €

Recettes : 1 079 879,19 €

En section d'investissement

Dépenses : 677 151,46 €

Recettes : 677 151,46 €

- **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2023 qui a été soumis à la commission finances.

Mr Jean-Marc HETSCH, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget primitif Assainissement 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2023, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 50 089,11 €

Recettes : 50 089,11 €

En section d'investissement

Dépenses : 1 084 147,66 €

Recettes : 1 084 147,66 €

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,  
Véronique FESSY

Pour extrait conforme certifié exécutoire le 21 mars 2023.  
Le Maire,  
Charles BRUN.